



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 09 juillet 2018

N° 2018/07/09/01

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 41

Date de convocation :  
29 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le neuf juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Jean-Claude BELINE	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT
Mme Catherine TAUPIN	M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL
Mme Marie-Odile BOVIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	Mme Danièle BOTTE	Mme Morgan VIDAL	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Michel RENAUDIN	M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
Mme Nathalie GIDON	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Pascal GUISSSET
	M. Dominique KACZMAREK	Mme Evelyne JAOUANNET	

<u>Absents :</u>	
M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ	M. Joseph MENARD absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Thierry PANNETIER absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir
Mme Claudine DESMET absente qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Mme Laurence LOURDAIS ROCU	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir
M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Georges GUYARD absent qui donne pouvoir à Mme Marie AGEZ
M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Chantal LOUIS
Mme Sandrine PERRIER absente sans pouvoir	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Sophie BRÉAL
Mme Carine KUROWSKA absente qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente sans pouvoir
	M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Principe et conditions de transfert de la compétence GEMAPI

Rapporteur : Madame Marielle DEPORT

La loi du 27 janvier 2014 MAPTAM relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles a créé une compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dite GEMAPI, attribuée au bloc communal. Est entendu par bloc communal, les communes avec transfert de ces compétences aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, auxquels elles sont rattachées. Ces établissements, dont le Pays de Châteaugiron Communauté, exerce la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018.

La compétence GEMAPI est décrite par référence à l'article L211-7 du Code de l'Environnement dressant la nomenclature des actions pouvant être menées sur l'eau et les milieux aquatiques. Sur les 12 items mentionnés dans cet article seuls 4, les 1, 2, 5 et 8 sont obligatoires, les 8 autres sont considérés comme étant facultatifs.



Le Pays de Châteaugiron Communauté est donc responsable des compétences suivantes :

- 1 : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2 : Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- 5 : Défense contre les inondations et contre la mer,
- 8 : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées.

Suite aux différentes réflexions menées sur le sujet, le Pays de Châteaugiron Communauté a également fait le choix de prendre les compétences facultatives suivantes, déjà exercées sur le territoire par les structures de bassins versants :

- 4 : Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,
- 6 : Lutte contre la pollution,
- 11 : Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- 12 : Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Enfin, le Pays de Châteaugiron Communauté a choisi de transférer ses compétences aux structures compétentes présentes sur le territoire :

- Les compétences obligatoires 1,2 et 8 relatives à la GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA) aux Syndicats des Bassins versants déjà compétents sur le territoire, c'est-à-dire les bassins actuels de la Seiche et de la Vilaine Amont,
- La compétence 5 associée à la Prévention des Inondations (PI) à l'EPTB Vilaine (anciennement Institution d'Aménagement de la Vilaine)
- Les compétences facultatives 4, 6, 11 et 12 aux Syndicats des Bassins versants déjà compétents sur le territoire.

Cette nouvelle prise de compétence entraîne le transfert de charges pour la Communauté de communes, nécessitant l'intervention de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), composée par délibération du Conseil communautaire du 26 janvier 2017.

La CLECT s'est réunie en séance le 28 mai 2018 pour fixer les conditions de transfert de la compétence GEMAPI (méthode d'évaluation des charges, principes en matière de fiscalité, impact sur les attributions de compensation des communes concernées).

Le coût annuel du transfert est déterminé sur la base des principes suivants :

- Application de la méthode légale de transfert, soit une diminution des attributions de compensation des communes sur la base du coût réel à l'année n-1
- Prise en compte de la population communale et pourcentage de superficie couverte par chaque bassin sur la commune (prorata)
- Cotisation annuelle des communes pour l'année 2017 :
  - o Bassin versant de la Seiche : 1,17 € / hab. / an
  - o Bassin versant de la Vilaine Amont : 1,60 € / hab. / an.

La CLECT a émis un avis favorable à l'unanimité sur le principe d'application de la méthode légale.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:**

- **approuve le principe et les conditions de transfert de la compétence GEMAPI au Pays de Châteaugiron Communauté,**
- **autorise Le Maire à signer tout document s'y rapportant.**


Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....1.1.JUIL.2018.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE





# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 09 juillet 2018

N° 2018/07/09/02

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 41

Date de convocation :  
29 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le neuf juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Jean-Claude BELINE	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT
Mme Catherine TAUPIN	M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Philippe LANGLOIS
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	Mme Danièle BOTTE	Mme Morgan VIDAL	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Michel RENAUDIN	M. Bruno VETTER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
Mme Nathalie GIDON	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Pascal GUISSSET
	M. Dominique KACZMAREK	Mme Evelyne JAOUANNET	

<u>Absents :</u>	
M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ	M. Joseph MENARD absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Thierry PANNETIER absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir
Mme Claudine DESMET absente qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Mme Laurence LOURDAIS ROCU	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir
M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Georges GUYARD absent qui donne pouvoir à Mme Marie AGEZ
M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Chantal LOUIS
Mme Sandrine PERRIER absente sans pouvoir	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Sophie BRÉAL
Mme Carine KUROWSKA absente qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente sans pouvoir
	M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

**Objet : Désignation des délégués au sein du Conseil d'administration  
Alli'âges**

Rapporteur : Madame Isabelle PLANTIN

L'association « Alli'âges », créée le 14 avril 1994, résulte d'un partenariat entre le Centre Régional de gériatrie de Chantepie, l'association La Rablais de Saint-Jacques de la Lande, le service de soins infirmiers et de maintien à domicile (SIMADE) de Châteaugiron et l'Association Aide Soins Services Aux Domicile (ASSAD) du Pays de Rennes.

Ces quatre acteurs locaux s'accordant pour considérer que la prise en charge des personnes âgées fragiles et/ou malades, et/ou en perte d'autonomie ne pouvait se concevoir que de façon multidisciplinaire et coordonnée.

En 2003, l'association est agréée et gestionnaire du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) labellisée de niveau 3 par arrêté préfectoral du 24 novembre 2004 puis reconnue antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) le 1<sup>er</sup> octobre 2006 par délibération de la commission exécutive de la MDPH.



Etablissement médico-social selon la loi du 2 janvier 2002, le CLIC assure un service gratuit à destination des personnes concernées par le vieillissement : les personnes âgées elles-mêmes, leur entourage, les professionnels. Le CLIC est compétent sur un territoire constitué de 24 communes représentant une population globale de plus de 120 000 habitants.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 29 mai 2018, une modification des statuts a été opérée. Ces derniers prévoient que chaque commune dispose d'un poste titulaire au Conseil d'administration avec le concours, en remplacement et les cas échéant, d'un membre suppléant. En conséquence, le Pays de Châteaugiron Communauté ne dispose plus de siège au Conseil d'administration.

Par conséquent, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la ville de Châteaugiron.

**Monsieur Jean-Claude BELINE propose Madame Isabelle PLANTIN en tant que titulaire et Madame Catherine TAUPIN en tant que suppléante.**

**Monsieur Jean-Claude BELINE propose le vote à main levée.**

**Vu la modification des statuts de l'association All'âges opérée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2018,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:**

- **désigne Madame Isabelle PLANTIN en tant que délégué titulaire et Madame Catherine TAUPIN en tant que délégué suppléant pour siéger au Conseil d'administration de l'association All'âges.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....11 JUIL. 2018.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 09 juillet 2018

N° 2018/07/09/03

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 43

Date de convocation :  
29 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le neuf juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Vincent CROCQ	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT
M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOVIN	Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	Mme Morgan VIDAL
Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Dominique KACZMAREK	Mme Evelyne JAOUANNET

<u>Absents :</u>	
M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ	M. Joseph MENARD absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Thierry PANNETIER absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Claudine DESMET absente qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Mme Laurence LOURDAIS ROCU
M. Georges GUYARD absent qui donne pouvoir à Mme Marie AGEZ	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Sophie BRÉAL	Mme Sandrine PERRIER absente sans pouvoir
Mme Chrystelle HERNANDEZ absente sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	Mme Carine KUROWSKA absente qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAOUANNET

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Concession GRDF : compte-rendu d'activité 2017

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Le 24 juillet 2017, la concession de distribution de gaz naturel de la ville de Châteaugiron a été renouvelée pour une durée de 30 ans. Le cahier des charges de concession prévoit que le concessionnaire présente chaque année un compte rendu d'activité pour l'année écoulée.

En outre, l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales dispose que la collectivité territoriale, en tant qu'autorité concédante, assure le contrôle du réseau public de distribution de gaz. En juin 2018, GrDF a remis à la Ville de Châteaugiron le compte-rendu d'activité de concession 2017.



Le compte-rendu d'activité fait apparaître les chiffres clés de Châteaugiron pour l'année 2017 :

- 1567 clients réseau
- 80 mises en service
- 28 GWh de gaz acheminées
- 4 réclamations
- 138 619 € d'investissements réalisés sur la concession
- 41,84 km de canalisations
- 438 085 € de recettes acheminements et hors acheminement

**Le Conseil municipal:**

- **prend acte du compte-rendu d'activité de concession 2017 de GRDF, délégataire du service public de distribution de gaz naturel sur le territoire de la ville de Châteaugiron.**

Pour Copie Conforme,



Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....11 JUIL. 2018.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





# 2017 CHATEAUGIRON

## L'activité de GRDF sur votre commune



1 567

Nombre de clients  
du réseau



80

Nombre de  
premières mises en  
service clients



28 GWh

Quantités de gaz  
acheminées



94,18%

Taux de demandes  
fournisseurs traitées  
dans les délais



41,84 km

Longueur totale de  
canalisations

### Le contrat de concession

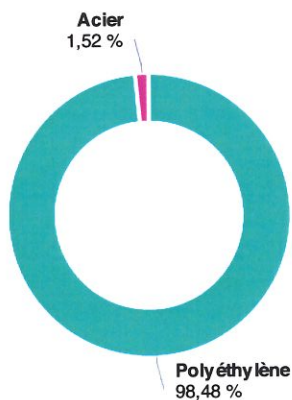
La distribution publique de gaz naturel est confiée à GRDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 01/07/2017, pour une durée de 30 ans. Dans le cadre de ces relations contractuelles, un Compte Rendu d'Activité de la Concession (CRAC) est présenté chaque année à l'autorité concédante.

## Le réseau de gaz naturel

Le patrimoine de la commune est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre commune :

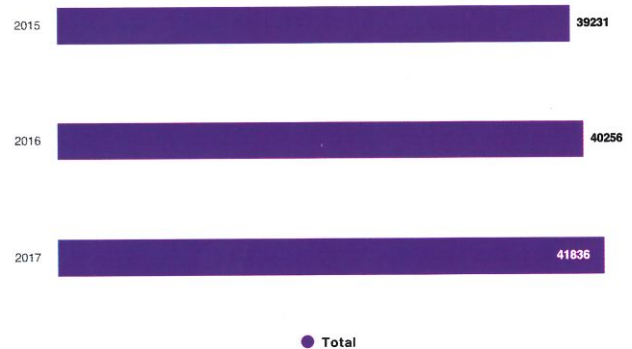
- la répartition de ces ouvrages par matière, sur l'année 2017
- l'évolution de la longueur totale, sur les trois dernières années

### Répartition des canalisations par matière en 2017



sur votre commune

### Évolution de la longueur totale du réseau (en mètres)



sur votre commune

## Les ouvrages de distribution

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre commune en nombre d'ouvrage, par type, depuis 2015.

Il est accompagné du nombre de visites préventives effectuées au cours des trois dernières années.

Inventaire des ouvrages	2017	2016	2015
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinets de réseau	21	20	20
Branchements collectifs	47	33	33

Maintenance des ouvrages	2017	2016	2015
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinets de réseau	4	3	20
Branchements collectifs	5	3	4



## La sécurité du réseau de distribution

### Urgence Sécurité Gaz

Nos équipes interviennent 7/7 j et 24/24 h à votre service pour la mise en sécurité des installations. En 2017, sur votre département, 99,6% des interventions de sécurité ont été réalisées dans un délai inférieur à 1h.

### URGENCE SECURITE GAZ

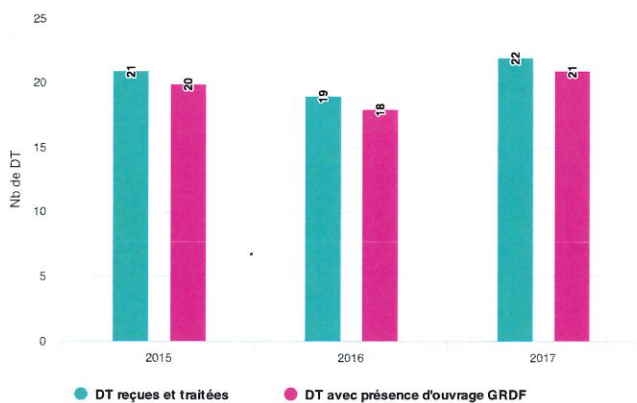
**0 800 47 33 33** Service & appel gratuits

### La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

La Procédure Gaz Renforcée se distingue de la procédure d'intervention gaz classique. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz

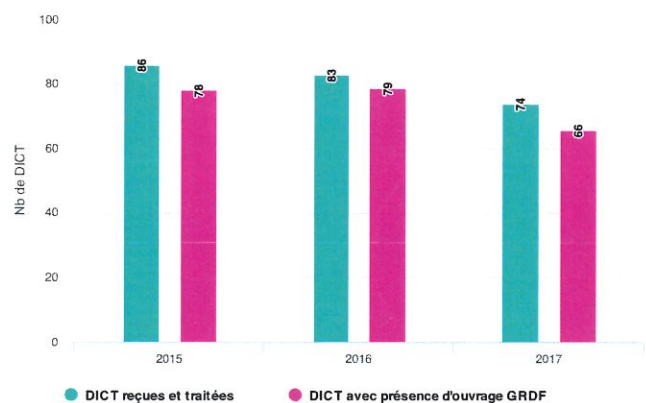
naturel. En 2017 sur la commune, aucune PGR n'a été réalisée sur un total de 20 interventions de sécurité gaz.

### Évolution du nombre de DT (Déclarations de projet de Travaux)



sur votre commune

### Évolution du nombre de DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux)



sur votre commune

## Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients. Retrouvez ici

l'évolution du nombre de dommages aux ouvrages sur la commune, sur les trois dernières années.

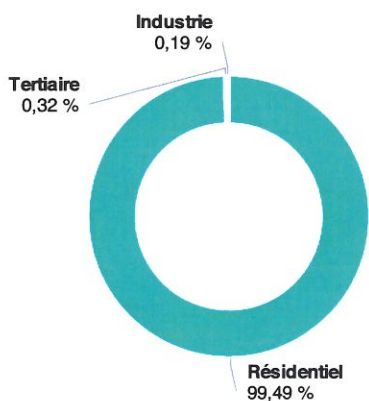
Nb de dommages	2017	2016	2015
lors ou après travaux de tiers	0	1	1
avec fuite sur ouvrages enterrés	0	1	1

## Gestion de la clientèle

Le nombre de clients de votre commune et les quantités de gaz acheminées sont présentés par secteur d'activité.

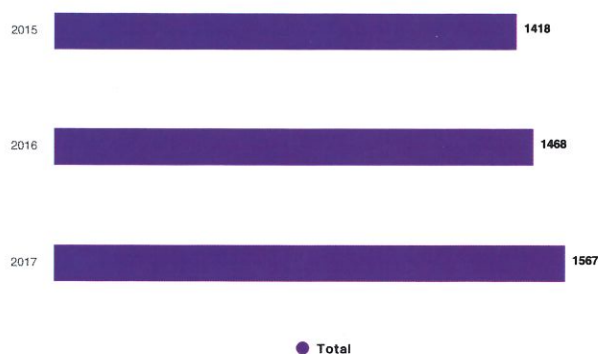
Retrouvez ici la répartition sur l'année 2017 ainsi que l'évolution sur les trois dernières années.

### Répartition du nombre de clients en 2017



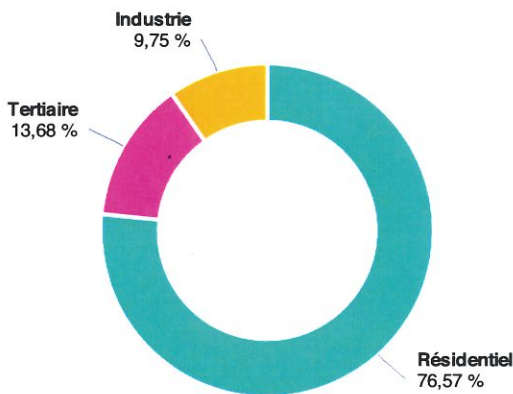
sur votre commune

### Évolution du nombre total de clients



sur votre commune

### Répartition des quantités acheminées en 2017



sur votre commune

### Évolution du total des quantités acheminées (en MWh)



sur votre commune

## Le portail « Ma Concession Gaz »

Sur son site, GRDF met à disposition des services digitaux ainsi que les informations de l'activité de distribution sur votre territoire. Pour accéder à « Ma Concession Gaz »,

créez un compte sur l'espace Collectivités de grdf.fr en renseignant votre code INSEE (35069) et le code de vérification propre à votre commune : JWJLVNPI

## Votre conseiller Collectivités territoriales GRDF



Conseils énergétiques, coordination travaux et projets d'aménagements  
**Franck LACASSAGNE**  
 Conseiller Collectivités Territoriales  
 06.85.82.31.49 | 02.99.03.51.59  
[franck.lacassagne@grdf.fr](mailto:franck.lacassagne@grdf.fr)

Pour tout projet ou demande de raccordement, des conseillers GRDF sont disponibles du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

**N°Cristal 09 69 36 35 34**

APPEL NON SURTAXE





**CHÂTEAUGIRON**  
 COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
 Séance du 09 juillet 2018

N° 2018/07/09/04

Nombre de conseillers en exercice : 57  
 Nombre de présents : 31  
 Nombre de votants : 43

Date de convocation :  
 29 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le neuf juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Vincent CROCQ	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT
M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Sophie BRÉAL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Hervé DIOT	Mme Danièle BOTTE	Mme Morgan VIDAL
Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Michel RENAUDIN	M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	Mme Nathalie GIDON	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Pascal GUISET		M. Dominique KACZMAREK	Mme Evelyne JAOUANNET

<u>Absents :</u>	
M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ	M. Joseph MENARD absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Thierry PANNETIER absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Claudine DESMET absente qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Mme Laurence LOURDAIS ROCU
M. Georges GUYARD absent qui donne pouvoir à Mme Marie AGEZ	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Sophie BRÉAL	Mme Sandrine PERRIER absente sans pouvoir
Mme Chrystelle HERNANDEZ absente sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	Mme Carine KUROWSKA absente qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAOUANNET

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

**Objet : Acquisition à l'euro symbolique de parcelles situées Impasse du Champ d'Ahaut à Châteaugiron**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Dans le cadre de la vente d'un bien appartenant à l'indivision « Nicolas », il est proposé à la Mairie de faire l'acquisition à l'euro symbolique de parcelles d'une contenance totale de 148 m<sup>2</sup>.

Parcelles actuellement cadastrées	Contenance
AK 204 (une partie)	50m <sup>2</sup>
AK 206 (une partie)	46m <sup>2</sup>
AK 209 (une partie)	31m <sup>2</sup>
AK 195	1m <sup>2</sup>
AK 197	20m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>148m<sup>2</sup></b>

L'acquisition de ces parcelles, actuellement frappées de servitudes de droit de passage, donne une cohérence d'ensemble à l'Impasse du Champ d'Ahaut puisqu'elle permet un accès aux parcelles existantes depuis la voie publique, ce qui n'était jusqu'à présent le cas que pour une seule partie de l'impasse.

Vu le plan annexé (annexe 1.4),

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- donne son accord pour l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles référencées ci-dessus représentant une contenance totale de 148m<sup>2</sup>.
- autorise le Maire ou le Maire délégué à signer l'acte d'achat qui sera établi par le notaire désigné par le cédant.
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du cédant.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

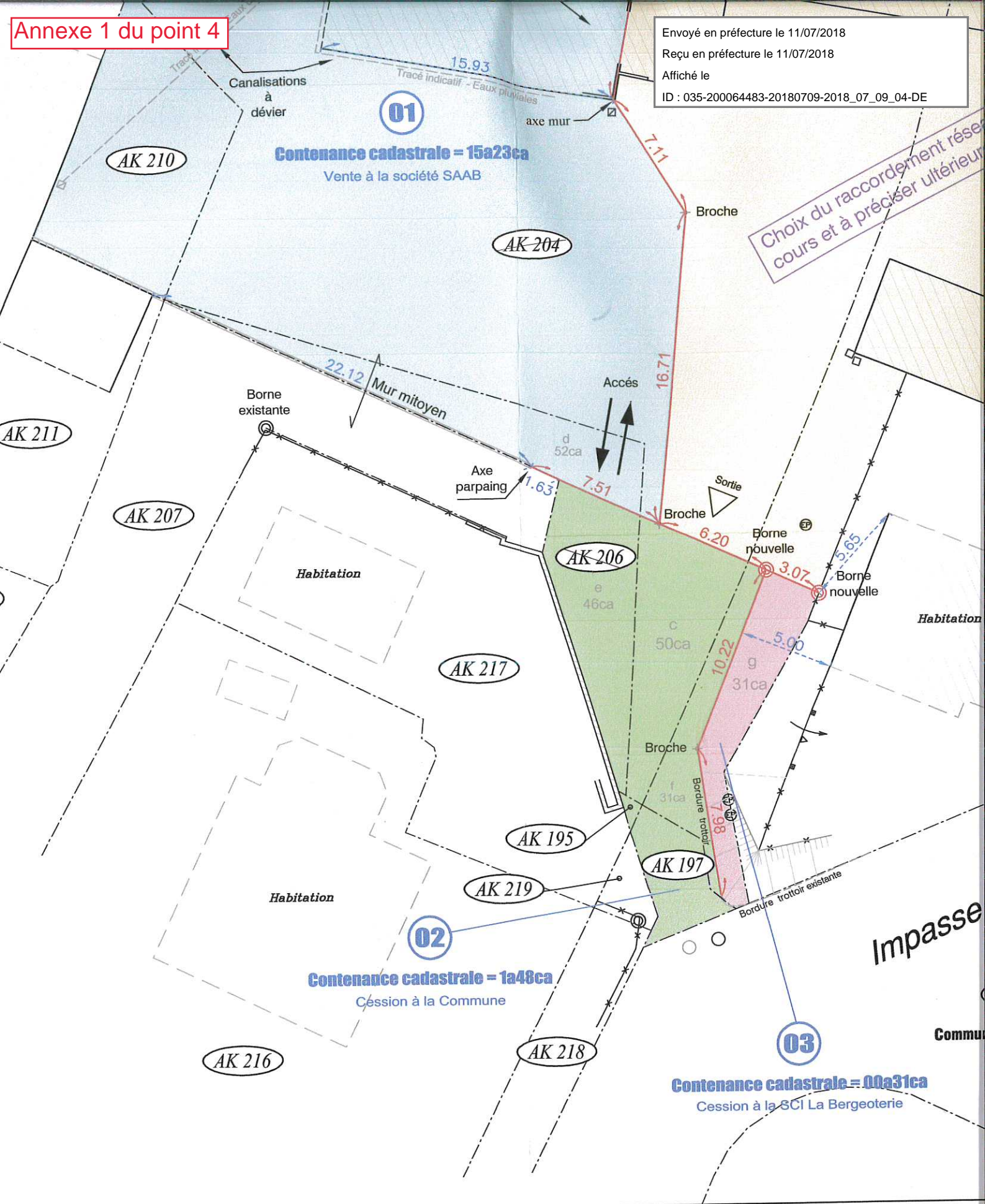
Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....11 JUIL.....2018.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/07/2018  
Reçu en préfecture le 11/07/2018  
Affiché le  
ID : 035-200064483-20180709-2018\_07\_09\_04-DE







# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 09 juillet 2018

N° 2018/07/09/05

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 43

Date de convocation :  
29 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le neuf juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Vincent CROCCQ	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT
M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	M. Denis GATEL
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Christian NIEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Christian BERNARD	Mme Morgan VIDAL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Bertrand TANGUILLE
Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER	Mme Marie AGEZ
M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	Mme Chantal LOUIS	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Dominique KACZMAREK	

<i>Absents :</i>	
M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCCQ	M. Joseph MENARD absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Thierry PANNETIER absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Claudine DESMET absente qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Mme Laurence LOURDAIS ROCU
M. Georges GUYARD absent qui donne pouvoir à Mme Marie AGEZ	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Sophie BRÉAL	Mme Sandrine PERRIER absente sans pouvoir
Mme Chrystelle HERNANDEZ absente sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	Mme Carine KUROWSKA absente qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAOUANNET

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Zac de la Perdriotais : rétrocession des voiries, réseaux et espaces communs de la tranche 7

Rapporteur : Monsieur Vincent CROCCQ

Dans le cadre du traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Perdriotais, l'article 5 « *Transfert des équipements publics* » prévoit que « *le concédant [la Commune de Châteaugiron] accepte le principe de la rétrocession dans le domaine public des équipements collectifs réalisés au titre de la ZAC* ».

Les travaux de la tranche 7 de la ZAC de la Perdriotais étant achevés, il est possible de procéder à la rétrocession dans le domaine communal des parcelles mentionnées sur le plan parcellaire établi par Madame DECAMPS, géomètre expert (Annexe 1.5).



L'ensemble des parcelles à rétrocéder dans la tranche 7 représente une contenance de 1ha 30a 30ca répartie comme suit :

Désignation	Parcelles cadastrales	Contenance
Voirie et espace vert	ZB 918, 965, 974, 979, 982, 987, 995, 1009, 1011, 1102	75 a 97 ca
Espace vert	ZB 913, 915, 970	7 a 09 ca
Chemin piéton et espace vert	ZB 916, 996, 1010, 1012, 1028	47 a 24 ca

Vu la délibération du 31 janvier 2008 approuvant le traité de concession de la ZAC de la Perdriotais,

Vu le plan parcellaire établi par Mme DECAMPS, géomètre expert, relatif à la tranche 7 de la ZAC de la Perdriotais,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- donne son accord sur la rétrocession par la SARL ZAC DE LA PERDRIOTAIS, dont le siège se situe 19 rue de Vienne à PARIS (75801), à la commune de Châteaugiron de la voirie, des espaces verts et des réseaux de la tranche 7 de la ZAC de la Perdriotais conformément au tableau ci-dessus pour une contenance respective de 1ha 30a 30ca;
- autorise le classement dans le domaine public communal de la voirie cadastrée :
  - section ZB 918 : avenue de la Perdriotais (en partie);
  - section ZB 965 : rue d'Avalon, rue de la Reine Guenièvre, rue des Chevaliers, rue Perceval
  - section ZB 970, 974, 979, 995, 1009, 1010, 1011, 1012 : rue des Chevaliers;
- précise que les frais et honoraires relatifs à la rétrocession sont à la charge exclusive du cédant.
- autorise le Maire ou le Maire délégué à signer l'acte de rétrocession qui sera établi par le notaire désigné par le cédant, en l'occurrence Maître Bertrand LE MOGUEDEC, notaire à Châteaugiron.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....1...1...JULI...2018.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



PREFECTURE d'Ille-et-Vilaine  
 DIRECTION de l'ADMINISTRATION  
 COMMUNALE  
 1er Bureau  
 ARRONDISSEMENT de RENNES  
 COMMUNE de CHATEAUGIRON  
 ZAC de la Perdriots - 7e tranche

**PLAN PARCELLAIRE FIGURATIF au 1/1.250e**  
 établi à l'aide du plan cadastral

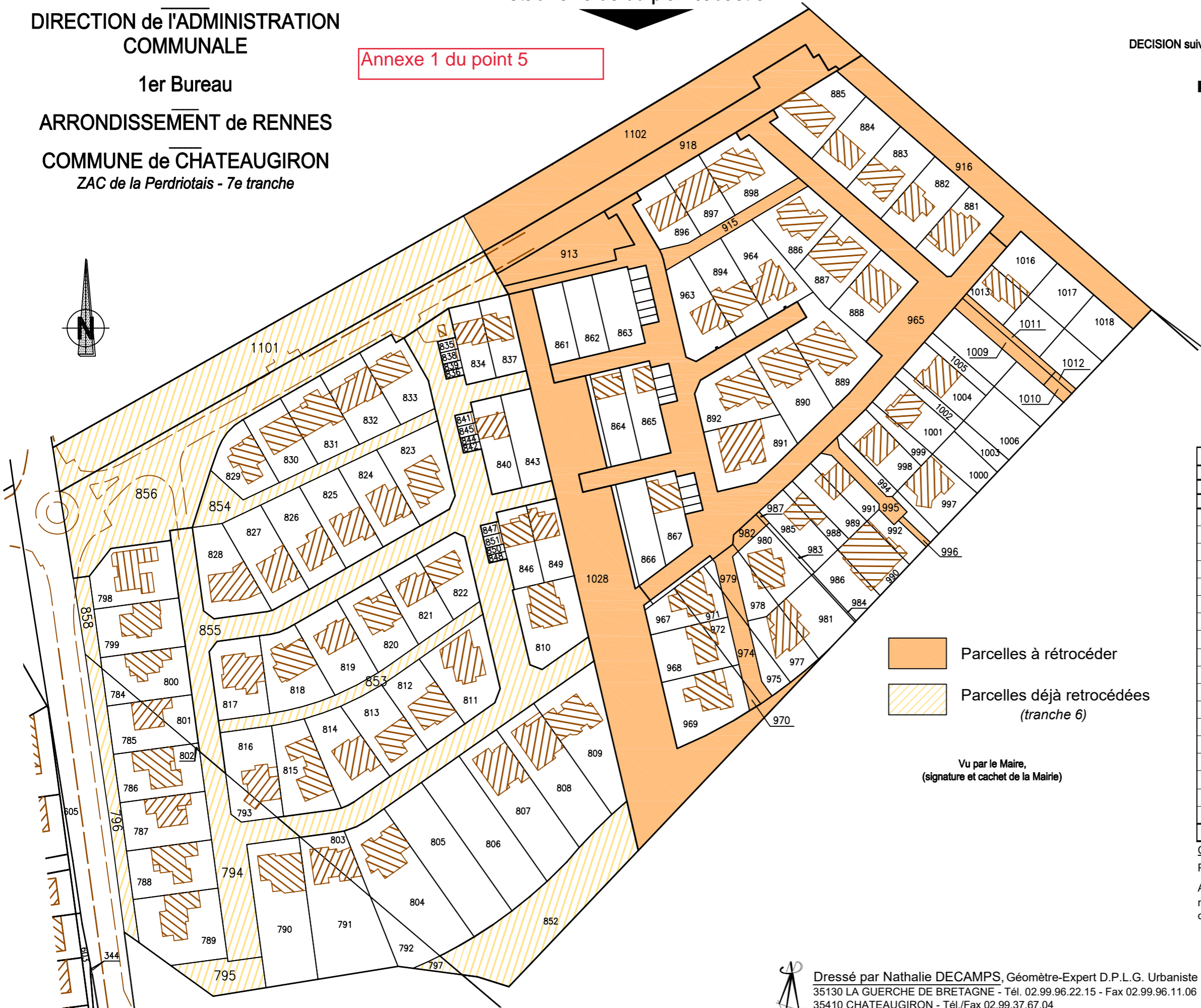
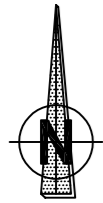
IMMEUBLE  
 AQUISITION  
 Envoyé en préfecture le 11/07/2018  
 Reçu en préfecture le 11/07/2018  
 Affiché le  
 ID : 035-200064483-20180709-2018\_07\_09\_05-DE

DECISION suivant délibération du Conseil Municipal en date du .....

**RETROCESSION à la Commune  
 de  
 CHATEAUGIRON**

Dressé et certifié par  
 le Géomètre Expert soussigné  
 à la Guerche, le ..... 2018  
 Signature

Annexe 1 du point 5



Parcelles à rétrocéder  
 Parcelles déjà retrocédées  
 (tranche 6)

Vu par le Maire,  
 (signature et cachet de la Mairie)

Références cadastrales							
Situation ancienne			Situation nouvelle				
SARL de la Perdriots			Commune de CHATEAUGIRON				
Sect	n°	Contenance	Sect	n°	Contenance		
ZB	913	4a62	a	ZB	913	4a62	a
ZB	915	2a26	a	ZB	915	2a26	a
ZB	916	12a19		ZB	916	12a19	
ZB	918	11a70	a	ZB	918	11a70	a
ZB	965	38a50	a	ZB	965	38a50	a
ZB	970	0a21		ZB	970	0a21	
ZB	974	1a81		ZB	974	1a81	
ZB	979	1a20		ZB	979	1a20	
ZB	982	0a59		ZB	982	0a59	
ZB	987	0a07		ZB	987	0a07	
ZB	995	1a42	a	ZB	995	1a42	a
ZB	996	0a25	a	ZB	996	0a25	a
ZB	1009	1a55		ZB	1009	1a55	
ZB	1010	0a34		ZB	1010	0a34	
ZB	1011	0a78		ZB	1011	0a78	
ZB	1012	0a18	a	ZB	1012	0a18	a
ZB	1028	34a28		ZB	1028	34a28	
ZB	1102	18a35	a	ZB	1102	18a35	a
<b>1ha30a30</b>				<b>1ha30a30</b>			

Contenances indiquées :  
 Parcelles avec suffixe a : Superficies réelles mesurées  
 Autres parcelles : Contenances cadastrales, ces parcelles n'ayant pas fait l'objet d'un mesurage, ni d'une définition contradictoire des limites exhaustifs.

Dressé par Nathalie DECAMPS, Géomètre-Expert D.P.L.G. Urbaniste PRIMURA  
 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE - Tél. 02.99.96.22.15 - Fax 02.99.96.11.06  
 35410 CHATEAUGIRON - Tél./Fax 02.99.37.67.04





**CHÂTEAUGIRON**  
 COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
 Séance du 09 juillet 2018

N° 2018/07/09/06

Nombre de conseillers en exercice : 57  
 Nombre de présents : 31  
 Nombre de votants : 43

Date de convocation :  
 29 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le neuf juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Jean-Claude BELINE	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT
M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	Mme Morgan VIDAL
Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Dominique KACZMAREK	Mme Evelyne JAOUANNET

<b>Absents :</b>	M. Joseph MENARD absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Thierry PANNETIER absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Claudine DESMET absente qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Mme Laurence LOURDAIS ROCU
Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
M. Georges GUYARD absent qui donne pouvoir à Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir	Mme Sandrine PERRIER absente sans pouvoir
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Sophie BRÉAL	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
Mme Chrystelle HERNANDEZ absente sans pouvoir	Mme Carine KUROWSKA absente qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

**Objet : Création de tarifs : objets touristiques**

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Afin de promouvoir la ville sur un volet touristique, une agence spécialisée a été sollicitée pour la conception d'un graphisme à l'effigie de Châteaugiron. Esthétique et valorisant, ce visuel sera décliné sur différents objets « souvenirs » (carte postale, affiche, tasse et sac en tissu type « tote bag ») destinés aux visiteurs. Ces articles seront notamment mis en vente à l'Office de tourisme et au centre d'art Les 3 CHA (lieux non exclusifs).

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le

ID : 035-200064483-20180709-2018\_07\_09\_06-DE

Il est proposé la vente de ces objets aux tarifs suivants :

- Carte postale : 1 € TTC
- Affiche : 6 € TTC
- Tasse : 6 € TTC
- Sac « Tote bag » : 6 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- **approuve les tarifs de vente des objets touristiques.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....1.1. JUIL. 2018.....

et de l'affichage ou la publication

*Le Maire,*

